

## Fonds européens

### Faire des jeunes des acteurs de la prévention

Matinik, 18 Septanm 2026

La Collectivité Territoriale de Martinique lance, à compter du 21 septembre 2026, un appel à projets intitulé « Développer des compétences en matière de préparation civile pour les jeunes », financé par le Fonds social européen Plus (FSE+).

Doté d'une enveloppe d'un millions **d'euros**, cet appel à projets vise à accompagner des actions permettant aux jeunes Martiniquais d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour mieux comprendre les risques, adopter les bons comportements et participer aux dispositifs de prévention, d'alerte et de secours.

L'objectif principal de cet appel à projets est de **former les jeunes, y compris les étudiants et les jeunes sapeurs-pompiers, aux compétences en matière de préparation civile**, afin de favoriser leur inclusion dans les dispositifs d'alerte et de secours.

Les projets soutenus pourront notamment proposer des formations permettant de développer des compétences pratiques en matière de gestion des situations d'urgence.

Les actions devront contribuer à :

- Renforcer les connaissances des jeunes en matière de préparation civile
- Développer leurs compétences pratiques face aux situations d'urgence
- Accroître leur participation aux dispositifs locaux de prévention et de secours
- Améliorer leur capacité de réaction en situation d'urgence
- Favoriser la création d'un réseau de jeunes relais en matière de préparation civile

#### Quels sont les publics concernés ?

L'appel à projets s'adresse notamment :

- Aux jeunes, y compris les étudiants
- Aux jeunes sapeurs-pompiers
- Aux scolaires : élèves, collégiens et lycéens
- Aux jeunes vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, isolées ou en situation de précarité

Les actions pourront également favoriser l'inclusion des jeunes les plus éloignés des dispositifs de formation ou du numérique afin de faciliter leur accès aux dispositifs d'information, d'alerte et de prévention.

## Qui peut candidater ?

Les porteurs de projet éligibles sont :

- La Collectivité Territoriale de Martinique
- Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Les chambres consulaires
- Les associations
- Les structures éducatives
- Les entreprises

## Comment déposer un projet ?

Les projets doivent être déposés via le portail E-SYNERGIE : [https://synergie-europe.fr/e\\_synergie/portail/martinique](https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/martinique)

Ouverture de l'appel à projets : **21 septembre 2026**

**Pour toute informations complémentaires, les porteurs de projets peuvent contacter les services suivants :**

### Avant le dépôt du dossier

Service Orientation et Accompagnement des Porteurs de Projets

✉ [appui.europe@collectivitedemartinique.mq](mailto:appui.europe@collectivitedemartinique.mq)

### Assistance technique E-SYNERGIE

✉ [assistance-utilisateurdefe@collectivitedemartinique.mq](mailto:assistance-utilisateurdefe@collectivitedemartinique.mq)

### CTM – Direction de la Gestion Partagée des Fonds Européens

Centre Delgrès – Morne Dillon - Route de Dorothy

4<sup>e</sup> étage – Fort-de-France

97200 Fort de France

☎ **Téléphone** : 0596 518 578 – taper 7

Les documents de présentation des dispositifs et les formulaires sont à télécharger sur le site [www.europe-martinique.com](http://www.europe-martinique.com)